

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00286 Numéro SIREN : 445 359 730 Nom ou dénomination : ACC DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 5506

« ACC DISTRIBUTION »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 €

Siège social : 10, Impasse Guidotti

06300 NICE

R.C.S. NICE 445 359 730

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MAI 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf,
Le quinze mai,
A 18 heures.

Les associés de la Société « ACC DISTRIBUTION » Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 € divisé en 2.000 parts sociales de 50 € chacune, se sont réunis au siège social à NICE (06300) 10, Impasse Guidotti, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par la gérante, conformément à la loi.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou représenté en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Angélique MAZZACORI, associée-gérante.

Les associés présents ou représentés détiennent ensemble le nombre de parts requis pour la tenue d'une Assemblée générale ordinaire.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et habilitée à prendre toute décision ordinaire.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion de la gérance au 31 décembre 2018,
- le rapport spécial de la gérance au 31 décembre 2018,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2018,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AS AND

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation de ces comptes et du rapport au 31 décembre 2018,
- Quitus de la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code Commerce.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial.

La discussion générale est ouverte. Diverses observations sont échangées. Finalement, personne ne demandant plus la parole, la gérance met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 30.985,35 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérante pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AS

AND

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 30.985,35 € de la façon suivante :

• Résultat bénéficiaire de l'exercice	30.985,35 €
• Report à Nouveau 2018 CR	3,26 €
	<u>30.988,61 €</u>
* Distribution de dividendes	30.900,00 €
* REPORT A NOUVEAU 2019 CR	88,61 €
	<u>30.988,61 €</u>

L'Assemblée Générale constate que le dividende par part sociale est de 15,45 € pour chacune des 2.000 parts sociales composant le capital de la société.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, ce dividende brut, au profit des porteurs de parts personnes physiques, fait l'objet d'un prélèvement social de 17,20 %.

Selon les dispositions du code général des impôts, les personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,80 %.

Ce prélèvement constituera à ce taux forfaitaire, l'imposition définitive de la personne physique intéressée ou s'imputera, sur option expresse et irrévocable, sur l'impôt sur le revenu calculé au taux progressif avec l'abattement prévu par les textes.

Les dividendes seront mis en paiement au jour de l'assemblée.

L'Assemblée Générale donne acte du rappel fait par la gérante sur le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	Dividendes par part
• <i>AU TITRE DE L'EXERCICE 2015</i>	2,150 €
• <i>AU TITRE DE L'EXERCICE 2016</i>	5,918 €
• <i>AU TITRE DE L'EXERCICE 2017</i>	9,090 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AS *AND*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, les associés concernés n'ayant pas pris part au vote.

*_*_*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Lionel FORTE
Associé

Angélique MAZZACORI
Présidente

Aurélie SIMONUTTI
Associée

certifié conforme



Il est certifié conforme
Linda FORTE
Associée

NICE RCS 445 359 730

N° 15949 * 01

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ACC DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 10 IMPASSE GUIDOTTI		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 4 5 3 5 9 7 3 0 0 0 0 1 4		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		
	Frais de développement * CX		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	821	614 207
	Fonds commercial (1) AH	32 900	32 900
	Autres immobilisations incorporelles AJ	7 348	7 022 327
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		
	Terrains AN		
	Constructions AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	134 417	36 609 97 808
	Autres immobilisations corporelles AT	65 801	43 705 22 096
Immobilisations en cours AV			
Avances et acomptes AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		
	Autres participations CU	50	50
	Créances rattachées à des participations BB		
	Autres titres immobilisés BD		
	Prêts BF		
Autres immobilisations financières * BH	84 878	65 568 19 310	
TOTAL (II) BJ		326 216	153 518 172 698
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		
	En cours de production de biens BN		
	En cours de production de services BP		
	Produits intermédiaires et finis BR		
	Marchandises BT	68 098	68 098
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	349	349
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	50 719	2 585 48 134
	Autres créances (3) BZ	27 549	27 549
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		
Disponibilités CF	11 057	11 057	
Charges constatées d'avance (3)* CH	23 576	23 576	
TOTAL (III) CJ		181 347	2 585 178 762
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	507 562	156 103 351 459
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AS AND

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		ACC DISTRIBUTION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100.000.....)			DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	3		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	30 985		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	140 989		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	67 262		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 878		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	165		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	114 339		
	Dettes fiscales et sociales			DY	23 691		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	1 136		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	210 471			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	351 459			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
			Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	170 415	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 558		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AND AS

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : ACC DISTRIBUTIONNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	531 805	FB		FC	531 805	
	Production vendue	biens * services *	FD	369 205	FE		FF	369 205
			FG	4 719	FH		FI	4 719
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	905 729	FK		FL	905 729	
	Production stockée *					FM	(275)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 063	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4 588	
	Autres produits (1) (11)					FQ	37	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	913 142
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	396 000
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(303)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	14 500
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(23 031)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	225 279
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	4 536
	Salaires et traitements *						FY	142 481
	Charges sociales (10)						FZ	35 591
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements *			GA	38 304	
			- dotations aux provisions			GB		
						GC	2 585	
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	27 651
							GF	863 592
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	49 549	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	9 698	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 237	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	10 935	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 934)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	38 615	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

And AS

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise ACC DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	23
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	15
	Repises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	38
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 673
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	479
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 152
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 114)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 516
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	913 181
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	882 196
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	30 985
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	85 764
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	68
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES C.R. ET PENALITES	1 118		
SOLDE IND. RESILIATION TELEPHONIE SCT TELECOM 2018	799		
REGULARISATIONS FRS CD DISCOUNT&PARKCLOUD	73		
AUTRES DROITS	683		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AND AS

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ACC DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	18 178		Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	18 180				
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	18 183		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	18 183				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ	115 836			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	29 546			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 45 024						XQ	45 211			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 320			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	54			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	145 148			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	225 279			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 884			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	1 652			
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	4 536			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	78 484			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	61 089			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *						ØB	138 328			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RII				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Extrait conforme

AND
AS

SARL ACC DISTRIBUTION
n°SIRET: 445 359 730 00014

exercice clos le 31/12/2018

10, impasse Guidotti
06300 NICE

ANNEXE COMPTABLE
EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 :

SOMMAIRE	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON PRODUITES
<u>I-REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>		
Méthodes d'évaluation	X	
Calcul des amortissements et des provisions	X	
Changement de méthode		X
Dérogations		X
Informations complémentaires	X	
<u>II-COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>		
Etat de l'actif immobilisé (renvoi imprimé fiscal n°2054)		X
Etat des amortissements (renvoi imprimé fiscal n°2055)		X
Etats des provisions (renvoi imprimé fiscal n°2056)		X
Etat des échéances des créances et des dettes (renvoi imprimé fiscal n°2057)		X
Informations complémentaires sur: Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		X
Frais d'établissement		X
Frais de recherche et de développement		X
Fonds commercial	X	
Charges à payer	X	
Produits à recevoir	X	
Charges constatées d'avance	X	
Produits constatés d'avance		X
Charges à répartir sur plusieurs exercices		X
Composition du capital social	X	
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		X
Ventilation du chiffre d'affaires net	X	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X
<u>III-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>		
Crédit bail	X	
Engagements financiers		X
Engagements de retraite		X
Dettes garanties par des sûretés réelles	X	
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		X
Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		X
Rémunérations des dirigeants	X	
Effectif moyen	X	
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société		X
Liste des filiales et participations		X
<u>IV-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>		
Produits et charges exceptionnels (renvoi imprimé fiscal n°2053)		X
Transferts de charges	X	
Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières		X
<u>V-TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</u>		
		X

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **351 459 Euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de **905 729 Euros** et dégageant un bénéfice de **30 985 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- *continuité de l'exploitation,
- *indépendance des exercices,
- *permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Seules sont exprimées les informations significatives.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE:

Les compte arrêtés au 31/12/2018 incluent le produit à recevoir du montant de **6 515 Euros** correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi dégagé au titre de 2018. Ces fonds sont destinés à être réinvestis dans les ressources humaines de l'entreprise.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN :

1/ composition du capital social

TITRES	VALEUR NOMINALE		NOMBRE DE TITRES	
	début exercice	fin exercice	début exercice	fin exercice
parts sociales	50 €	50 €	2000	2000

2/ fonds commercial

nature	montant des éléments				dépréciation
	achetés	réévalués	reçus en apports	global	
éléments incorporels			32 900 €	32 900 €	0 €

Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, il n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

3/ autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

nature	valeur d'amortissement	taux d'amortissement
logiciel KEZIA	465 €	100%
marque déposée "A l'Ombre du Caféier "	98 €	100%
création site internet "A.O.C."	6 600 €	33%

4/ immobilisations corporelles

En raison de la taille de l'entreprise ainsi que la nature de ses immobilisations, les nouveaux règlements CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 et n°2004-06 du 23 novembre 2004 concernant notamment la décomposition des immobilisations corporelles, n'ont pas été appliqués,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue:

- * Distributeurs Automatiques Boissons Chaudes et Froides, Confiseurs et Autres D.A. : de 1 à 5 ans
- * Fontaines à eau : 5 ans
- * Machines à café : de 1 à 5 ans
- * Matériels D.A. : de 3 à 5 ans
- * Autres matériels d'exploitation : de 3 à 5 ans
- * Agencements, installations : de 5 à 10 ans
- * Matériel de Transport : de 3 à 5 ans
- * Matériel informatique et de bureau : de 3 à 5 ans
- * Mobilier : de 5 à 10 ans

5/ créances immobilisées

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- * Dépôts Fontaines à eau chez clients (dépréciation selon durée moyenne de détention : 5 ans)
- * Dépôts Machines à café chez clients (dépréciation selon durée moyenne de détention : 5 ans)

6/ évaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 1°)

Les stocks de matières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'achat.

7/ évaluation des créances et des dettes

Seules les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable. Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, elles ont fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan.

8/ stocks :

Les stocks de marchandises et autres approvisionnements sont évalués au coût d'achat.

9/ évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement ont été intégrés.

10/ disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

11/ produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Montant

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	673 €
Autres créances	17 328 €
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	

Total 18 001 €

12 / charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

Montant

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	507 €
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 575 €

Dettes fiscales et sociales	8 723 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	12 805 €

13/ charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 576 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	23 576 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	0 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

14/ ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-21°)

Répartition par secteur d'activité Montant

	Montant	
ventes de café (grain, dosettes et capsules)	415 161 €	46%
ventes autres denrées alimentaires et boissons	37 867 €	4%
ventes d'autres marchandises	21 437 €	2%
locations ventes de fontaines à eau, machines à café et distributeurs automa	57 340 €	6%
recettes des ventes par automates et par machines à café professionnelles	369 205 €	41%
prestations de services	4 719 €	1%
Total	905 729 €	

15/ rémunération des dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-18°)

Rémunérations allouées aux membres Montant	Montant
des organes de direction ou de gérance	29 742 €
des organes d'administration	
des organes de surveillance	
Total	29 742 €

16/ effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
Total	6	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

17/ dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-8°)

Montant restant dû en capital :	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65 579 €
Emprunts et dettes financières divers :	
Total	65 579 €

En ce qui concerne les emprunts en cours, les intérêts et autres frais annexes restant à échoir au 31/12/2018 reviennent au montant total de : 3 445 €

19/ crédit bail

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 53)

crédits baux mobiliers relatifs à des matériels d'exploitation et de transport

valeur d'origine	237 376 €
cumuls amortissements en fin d'exercice	151 524 €
valeur nette comptable en fin d'exercice	85 852 €
cumuls redevances payées en fin d'exercice	180 282 €
redevances restant à payer	
- à un an au plus	70 111 €
- entre 1 et 5 ans	45 725 €
- à plus de 5 ans	
Total	115 836 €
valeur résiduelle (option d'achat fin de contrat)	5 601 €
montant en charge sur l'exercice	96 132 €

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

20/ produits et charges exceptionnels

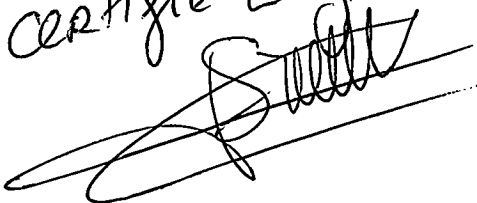
(Arrêté du 27 avril 1982)

(renvoi imprimé fiscal n° 2053)

21/ transferts de charges

(Arrêté du 27 avril 1982)

nature	montant
transferts de charges d'exploitation	68 €

certifié conforme


certifié conforme